

OCCUPATION TEMPORAIRE PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC TARIFS

Ces tarifs ont été délibérés et approuvés lors du conseil municipal du 9 novembre 2015.
Ces tarifs ont été complétés par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021

COMMERCES FIXES	
Terrasses non closes	9€ / m ² / an
Terrasses fermées non chauffées	30€ / m ² / an « chauffage interdit
Terrasses fermées chauffées	60€ / m ² / an « Obligation de respecter les normes liées au Grenelle 2 de l'Environnement
Panneaux, bannes, stores, parasols	40€ / m ² / an
Etals, portiques, rôtissoires, appareils frigorifiques ou autres	10€ / m ² / an « Avec un minimum annuel de 30€
Supports publicitaires, chevalets ou autres	40€ / an
COMMERCES MOBILES (ou à titre exceptionnel)	
Marchands ambulants	1.10€ / m ² / jour
Ventes au déballage	40€ / jour 450€/an « Après accord de faisabilité avec les services municipaux
Fermeture de rue à but lucratif	65€ / jour
TRAVAUX ET CHANTIERS	
Installation d'échafaudages grues ou autres	3€ / m ² / jour
Dépôt de matériaux	3.20€ / m ² / jour .Si dépassement du délai
Stationnement de véhicules au lieu des travaux	8€ / jour « Après accord de faisabilité avec les services municipaux
Installation d'une base de vie et/ou de toilettes	3,20€/m ² /jour
Installation d'une benne	150€/jour
Déménagements	10€ / jour .45€ / jour si gêne à la circulation
EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE NON GRATUITE	
Aires de stationnement des taxis	100€ / an
Activités ne présentant pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation	65€ / jour